

Les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier tout au long de leur période de chômage d'un accompagnement. Lorsqu'ils présentent un risque élevé de chômage de longue durée du fait de difficultés particulières, cet accompagnement renforcé assuré par l'ANPE ou l'un de ses sous-traitants est destiné soit à les aider dans leur recherche d'emploi, soit à leur permettre de construire un projet professionnel.

En 2005, l'Unédic a confié une partie de ces accompagnements à des opérateurs privés de placement dans le cadre d'expérimentations ; 3 900 demandeurs d'emploi ont ainsi été pris en charge par ces opérateurs entre mai et septembre.

Même s'ils présentent des profils et des caractéristiques légèrement diversifiés, du fait même des critères qui ont présidé à leur orientation, les bénéficiaires de ces différentes formes d'accompagnement ont tous un risque de chômage de longue durée.

Les taux de sortie et les taux d'absence à 3, 6 et 9 mois sont assez comparables quel que soit le type d'accompagnement. À 9 mois, près de 55 % des bénéficiaires des trois accompagnements sont sortis au moins une fois des listes de demandeurs d'emploi et 43 % en sont absents.

Didier Klein, Eric Renard et Thara Traversier
Département Études, Évaluation et Statistiques

L'accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi

Les personnes inscrites comme demandeurs d'emploi à l'ANPE bénéficient, pendant leur période de chômage, d'un certain nombre de prestations ayant pour but de leur apporter un appui dans leur recherche d'emploi. Parmi ces différentes prestations, les accompagnements renforcés sont destinés à des demandeurs d'emploi pour lesquels des difficultés particulières sont décelées ou qui présentent des risques de chômage de longue durée. Réalisés par l'ANPE directement ou par un sous-traitant [encadré 1], ces accompagnements renforcés sont de deux types : les accompagnements « recherche » qui ont pour vocation d'outiller le demandeur d'emploi dans sa recherche d'emploi et les accompagnements « projet » dont le but est la construction d'un projet professionnel. D'une durée maximale de trois mois, ces prestations engagent le demandeur d'emploi dans une relation contractuelle intensive avec un référent.

Dans le cadre de cet accompagnement des demandeurs d'emploi, l'Unédic a mené, en 2005, une expérimentation en passant convention avec des opérateurs privés. Limitées à certains territoires, ces prises en charge ont été relativement comparables à celles dispensées par l'ANPE dans le cadre des accompagnements « projet » et « recherche », mais elles se sont déroulées sur des périodes plus longues, de sept à neuf mois et n'ont concerné que des demandeurs d'emploi indemnisés [encadré 2].

L'objet de cet article est de mettre en perspective ces trois types d'accompagnement à la fois en décrivant le profil des personnes bénéficiaires de l'un ou de l'autre, et en présentant les taux de sortie de chacune des populations suivies. Entre mai et septembre 2005¹, 189 400 personnes ont bénéficié d'un accompagnement « recherche » et 114 000 d'un accompagnement « projet ». Dans le cadre des expérimentations, sur cette même période, près de 3 900 demandeurs d'emploi ont été suivis par un opérateur privé de placement (OPP).

Un profil des bénéficiaires assez diversifié selon les trois types d'accompagnement

Pour une part lié aux critères d'orientation vers les OPP...

L'analyse du profil des demandeurs d'emploi ayant bénéficié d'un accompagnement est pour une part corrélée aux modes de sélection prévalant pour leur orientation vers l'un ou l'autre des accompagnements, en particulier dans le cas d'une prise en charge par un OPP où des critères étaient strictement définis. Ainsi, c'est logiquement que tous les demandeurs d'emploi suivis dans le cadre de cette expérimentation sont indemnisés tandis que dans le cadre des accompagnements « recherche » ou « projet », seuls 50 % le sont.

1 - La période de mai à septembre 2005 a été retenue pour l'étude car il s'agit de la période où les différents opérateurs privés étaient actifs même si certains d'entre eux avaient démarré plus tôt les accompagnements. En dehors de cette période, les accompagnements privés expérimentaux ont concerné pour 2005 et 2006, 9100 demandeurs d'emploi et le nombre d'accompagnements « recherche » et « projet » réalisés par l'ANPE s'est élevé à 862 850 sur l'ensemble de l'année 2005.

Encadré 1

L'ACCOMPAGNEMENT SOUS-TRAITÉ

Une partie des prestations d'accompagnement de l'ANPE est confiée à des organismes sous-traitants. Ces organismes sont sélectionnés dans le cadre d'un appel d'offres renouvelé tous les trois ans. Ils doivent, pour chaque type de prestation, se conformer à un cahier des charges qui précise le type de service dont devra à minima bénéficier le demandeur d'emploi. Ainsi pour les prestations « objectif emploi » et « projet », il est prévu au minimum un contact individuel hebdomadaire dont un entretien de face-à-face tous les quinze jours. Le cahier des charges précise aussi quels moyens sont mis à la disposition du demandeur : espace documentation, accès internet, téléphone, presse spécialisée... Enfin, le cahier des charges donne les objectifs de réussite assignés au prestataire, par exemple le pourcentage de demandeurs d'emploi retrouvant un emploi durable pour les prestations de type « recherche » ou le pourcentage d'entrées en formation pour les prestations de type « projet ». Le coût moyen d'une prestation d'accompagnement sous-traitée est de 760 euros dans le cas d'un accompagnement « projet » et de 690 euros pour un accompagnement « recherche ».

Tableau 1 - Profil des demandeurs d'emploi selon le type d'accompagnement

En %	Accompagnement		
	OPP	Recherche	Projet
ÂGE À LA DATE DE RÉALISATION DE LA PRESTATION			
Moins de 25 ans	11,2	19,0	28,6
25 - 35 ans	35,2	27,3	30,0
35 - 45 ans	29,1	26,2	23,4
45 - 55 ans	20,7	23,2	16,0
Plus de 55 ans	3,9	4,3	2,0
ANCIENNETÉ AU CHÔMAGE À LA DATE DE RÉALISATION DE LA PRESTATION			
Moins de 6 mois	77,7	47,2	56,3
De 6 mois à moins d'un an	18,2	22,6	20,8
De 1 an à moins de 2 ans	2,4	18,2	14,4
Plus de 2 ans	1,7	12,0	8,4
MOTIF D'INSCRIPTION			
Licenciement économique	14,3	8,3	6,6
Autre licenciement	33,3	17,7	18,9
Démission	3,1	4,5	4,5
Fin de contrat	24,0	23,5	20,7
Fin de mission d'intérim	6,1	4,6	4,9
Première entrée sur le marché du travail	0,7	7,0	10,3
Reprise d'activité	2,2	3,8	4,0
Autre cas	16,3	30,6	30,1

Champ : France entière, ensemble des demandeurs d'emploi de catégories 1, 2 ou 3 ayant bénéficié d'au moins une prestation d'accompagnement
Source : ANPE - FHA, juin 2006

Tableau 2 - Caractéristiques des demandeurs d'emploi selon le type d'accompagnement

En %	Accompagnement		
	OPP	Recherche	Projet
NIVEAU D'ÉTUDES			
Bac +2 et plus	25,9	22,1	19,0
Bac	18,1	16,5	20,8
Inférieur au Bac	45,9	46,0	50,0
Sans formation	10,1	15,4	10,3
QUALIFICATION			
Manoeuvres	1,5	3,3	4,0
Ouvriers	18,7	19,4	14,9
Employés	58,1	59,4	68,6
Cadres et professions intermédiaires	21,8	17,8	12,1
Non précisé	0,0	0,2	0,6
HANDICAP À LA RÉALISATION DE LA PRESTATION			
Sans handicap	94,1	88,1	86,3
Travailleurs handicapés	5,9	11,9	13,7

Champ : France entière, ensemble des demandeurs d'emploi de catégories 1, 2 ou 3 ayant bénéficié d'au moins une prestation d'accompagnement
Source : ANPE - FHA, juin 2006

De la même manière, l'accompagnement proposé par les opérateurs privés s'adressait principalement à des demandeurs d'emploi au début de leur période de chômage, excluant les chômeurs de longue durée. Ainsi seules 4 % des personnes accompagnées par un OPP sont inscrites depuis plus d'un an tandis qu'elles représentent 30 % des bénéficiaires d'un accompagnement « recherche » et 23 % d'un accompagnement « projet ».

Par ailleurs, du fait de ce critère de sélection qu'est l'indemnisation, les bénéficiaires des accompagnements par un OPP sont moins jeunes : 11 % ont moins de 25 ans contre 19 % dans le cadre d'un accompagnement « recherche ». Les jeunes demandeurs d'emploi sont en revanche un public privilégié pour l'accompagnement « projet » où ils représentent 29 % des bénéficiaires.

À l'inverse, les personnes âgées de plus de 55 ans ne constituent que 2 % des personnes en accompagnement « projet » tandis qu'elles sont proportionnellement deux fois plus nombreuses dans les autres types d'accompagnement. Enfin, près d'un demandeur d'emploi sur deux, suivi par un OPP, s'est inscrit suite à un licenciement, dont 14 % après un licenciement économique ; là encore, il s'agit pour partie d'un effet des critères d'orientation vers les OPP puisque deux de ces opérateurs de placement avaient pour fonction d'accompagner les personnes en reconversion [tableau 1].

... mais également aux caractéristiques des demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi suivis par un OPP ont un niveau d'études relativement élevé puisque 44 % possèdent le baccalauréat ou plus tandis que cette proportion est respectivement de 39 % et de 40 % pour les accompagnements « recherche » et « projet ». En termes de qualification, la grande majorité des demandeurs d'emploi bénéficiaires d'un accompagnement sont employés, mais la proportion d'employés qualifiés parmi ceux suivis par un OPP est importante (43 % contre respectivement 38 % et 36 % dans le cadre d'un accompagnement « recherche » et « projet »). Les cadres et professions intermédiaires représentent 22 % des personnes accompagnées par un OPP alors que cette part n'est que de 18 % chez les demandeurs d'emploi suivis en accompagnement « recherche » et de 12 % dans le cadre d'un accompagnement « projet ». Enfin, les demandeurs d'emploi handicapés, qui connaissent un chômage de plus longue durée que la moyenne, sont surreprésentés parmi les bénéficiaires des accompagnements « recherche » et « projet » (respectivement 12 % et 14 %) alors qu'ils ne représentent que 7 % du total des demandeurs d'emploi et 6 % des demandeurs d'emploi accompagnés par les OPP [tableau 2].

Des accompagnements aux effets très comparables

Quelle est l'efficacité en termes de sortie du chômage des divers types d'accompagnement ? Sont mobilisées pour cette étude deux mesures de la sortie du chômage limitées aux demandeurs d'emploi indemnisés² : le taux de sortie, défini comme le rapport entre le nombre de personnes sorties des listes et le nombre d'entrants initial, et le taux d'absence, nécessairement inférieur ou égal au précédent qui mesure la proportion de personnes absentes à une certaine échéance. D'autres approches permettant de mesurer un taux de sortie auraient pu être utilisées mais les données nécessaires au calcul des deux taux retenus présentent l'avantage d'être disponibles pour chacun des trois accompagnements étudiés ici [encadré 3].

Par ailleurs, le taux de sortie et le taux d'absence donnent, du fait de leur complémentarité, une vue globale de l'efficacité de la prestation et l'écart entre ces deux mesures fournit une information complémentaire très utile quant à l'effet des accompagnements du point de vue de la récurrence, c'est-à-dire du délai de retour au chômage après une première sortie.

Que la mesure retenue soit le taux de sortie ou le taux d'absence, les divers types d'accompagnement ont des niveaux d'efficacité très proches. À neuf mois, près de 55 % des bénéficiaires des divers accompagnements sont sortis au moins une fois et environ 43 % sont absents des listes du chômage [graphiques 1 et 2].

La seule différence notable apparaît pour les taux de sortie et d'absence à trois mois des bénéficiaires d'un accompagnement « projet ». Ceux-ci sont plus faibles que ceux des bénéficiaires d'un accompagnement « recherche » ou d'un accompagnement par un OPP. Cet écart d'efficacité ne se retrouve plus à six et à neuf mois. Ce constat, concordant avec ceux réalisés dans d'autres études [encadré 4], s'explique par l'objectif même de l'accompagnement à la définition du projet professionnel, par nature plus long que celui dispensé pour une recherche d'emploi. La recherche d'emploi à proprement parler ne débute qu'à l'issue de la définition du projet et donc plus tardivement que pour les bénéficiaires des autres types d'accompagnement. ■

2 - En effet, parmi les critères d'orientation vers un OPP, celui de l'indemnisation du demandeur d'emploi était majeur. Aussi, le calcul des taux de sortie et d'absence des bénéficiaires des prestations d'accompagnement « projet » et d'accompagnement « recherche » a été limité aux seuls demandeurs d'emploi indemnisés. Le fait de ne conserver pour l'étude que les populations indemnisées présente en outre l'intérêt de rapprocher la comparabilité des trois populations même s'il subsiste quelques écarts, notamment en termes d'ancienneté au chômage, de niveau de formation et de qualification.

Encadré 2

LES EXPÉRIMENTATIONS AVEC LES OPÉRATEURS PRIVÉS EN 2005

En 2005, l'Unedic a lancé sous le terme général de « prestation d'accompagnement spécifique pour un retour rapide à l'emploi », cinq dispositifs d'accompagnement, chacun d'eux étant confié à un opérateur privé et ciblé sur un type de population exposée au risque de chômage de longue durée. Sur certains sites, l'affectation des demandeurs d'emploi dans l'une ou l'autre de ces expérimentations a pu être basée sur une évaluation statistique de leur risque de devenir chômeurs de longue durée. Cette évaluation prenait en compte des variables liées au demandeur (âge, sexe,...), à sa recherche d'emploi (métier recherché,...) et à son passé professionnel (qualification, secteur d'activité,...). Dans tous les cas, l'adhésion du demandeur d'emploi était nécessaire.

Le coût moyen de la prise en charge d'un demandeur d'emploi par ces opérateurs privés a été de 2 300 euros. Elle s'établissait à 4 000 euros dans le cas d'une reprise d'emploi de plus de six mois et à 5 000 euros pour le reclassement des personnes de 50 ans et plus.

Les quatre expérimentations prises en compte dans le cadre de cette étude sont celles qui ont été confiées à :

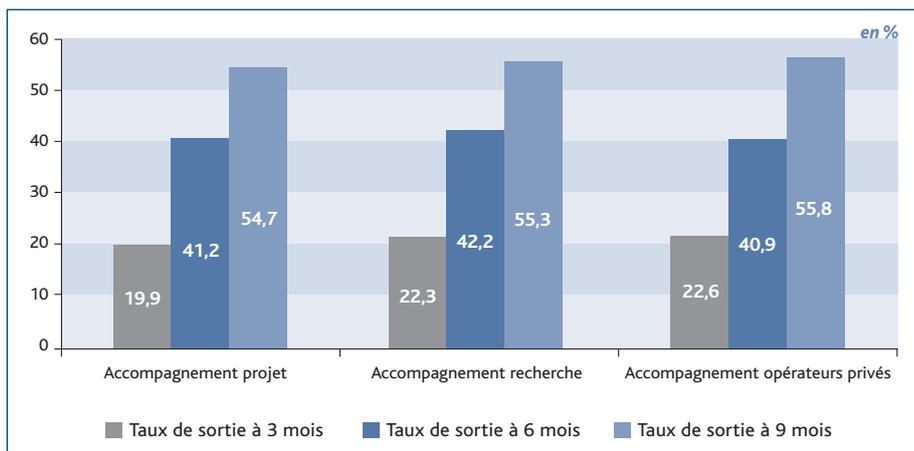
- INGEUS qui a concerné 6 000 allocataires de l'assurance chômage exposés au risque de chômage de longue durée, localisés en Haute-Normandie et dans le Nord-Pas-de-Calais. Durée : jusqu'à 10 mois puis jusqu'à 7 mois de suivi dans l'emploi.

- BPI et ALTEDIA pour la prise en charge de 1 100 allocataires (dont 100 cadres) confrontés à des problématiques de reconversion économique dans le Vaucluse, à Marseille, dans le Var et le Pays niçois. Durée : 9 mois puis 6 mois de suivi dans l'emploi.

- ADECCO, entreprise de travail temporaire en région Rhône-Alpes qui a accompagné 2 000 allocataires confrontés à des problématiques de chômage récurrent. Durée : 9 mois.

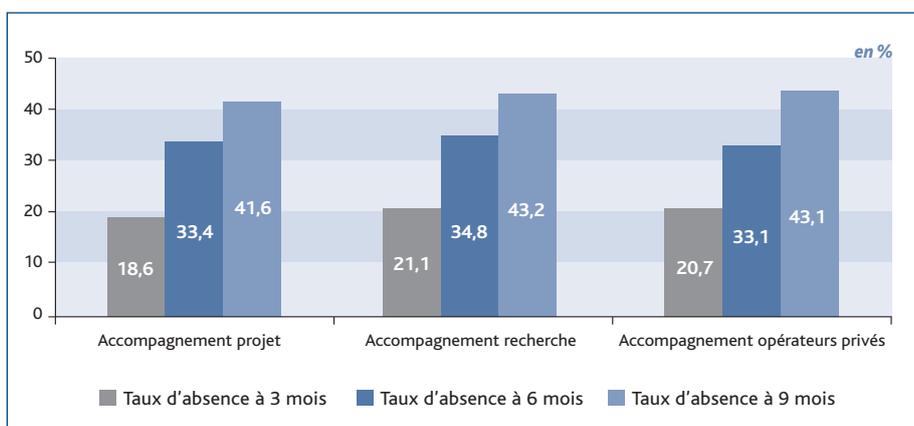
Par ailleurs, un autre dispositif « Etap'carrière » a été confié à l'Apec mais il ne fait pas partie du champ de l'étude. Celui-ci concernait 600 cadres de plus de 45 ans pour une durée de 9 mois puis de 6 mois de suivi dans l'emploi.

Graphique 1 – Taux de sortie selon le type d'accompagnement



Champ : demandeurs d'emploi indemnisables au titre de l'allocation de recherche d'emploi ayant bénéficié de la prestation entre mai et septembre 2005
Source : ANPE - FHA

Graphique 2 – Taux d'absence selon le type d'accompagnement



Champ : demandeurs d'emploi indemnisables au titre de l'allocation de recherche d'emploi ayant bénéficié de la prestation entre mai et septembre 2005
Source : ANPE - FHA

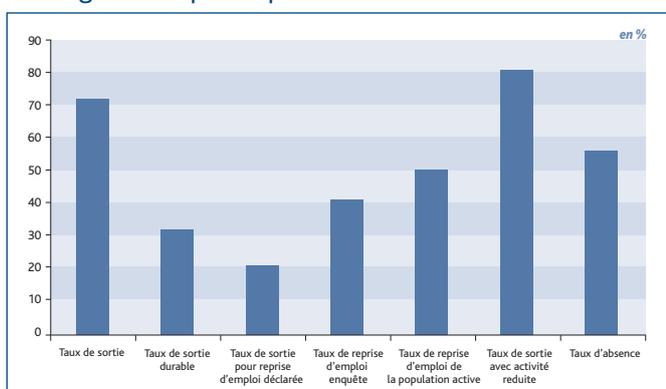
Encadré 3

LA DIVERSITÉ DES MESURES DE SORTIE DU CHÔMAGE

Il n'existe pas de mesure unique du flux de personnes qui quittent la situation de chômage après avoir été inscrites en tant que demandeur d'emploi, et ce pour plusieurs raisons. En premier lieu, la sortie du chômage peut se faire vers des situations de nature très différente allant de la reprise d'un emploi à l'inactivité. Ensuite, la frontière entre chômage et emploi est plus ténue que ne pourrait le laisser croire les catégorisations administratives ; un certain nombre de personnes à la recherche d'un emploi ne sont pas inscrites et donc non comptabilisées parmi les demandeurs d'emploi au sens administratif. À l'inverse, certaines personnes inscrites exercent de façon continue et soutenue des activités réduites. Enfin, la disponibilité des données, en particulier celles signifiant à l'ANPE le retour à l'emploi pour un demandeur d'emploi, limite les mesures qui peuvent être faites.

Afin d'illustrer cette diversité, un certain nombre de méthodes de mesure de la sortie du chômage est appliqué successivement à une même population (les personnes ayant eu un premier entretien à l'ANPE au mois de mai

Graphique 3 – Différentes mesures du taux de sortie de chômage un an après le premier entretien à l'ANPE



Champ : France métropolitaine
Source : ANPE - FHA et enquête « sortie du chômage »

2004) et pour une même échéance (un an après) [graphique 3].

Le taux de sortie à douze mois représente la proportion de personnes sorties au moins une fois de façon durable ou temporaire du chômage pendant les douze premiers mois, quel que soit le motif de cette sortie (72,1 %).

Le taux de sortie durable avant douze mois ressemble au précédent à la différence près qu'il ne prend en compte que les sorties dites durables (conventionnellement les sorties de six mois ou plus) (33,2 %). Cet indicateur de taux de sortie durable peut par ailleurs être calculé sur une période d'observation plus étendue, avant dix-huit mois, permettant ainsi davantage de recul (52,5 %).

Le taux de sortie pour reprise d'emploi se définit comme la proportion des personnes sorties des listes du chômage pour motif de reprise d'emploi déclarée (19,1 %, à partir des fichiers administratifs de l'ANPE). Mais les reprises d'emploi font l'objet d'une sous-déclaration importante et nombre de sorties pour cause d'absence à contrôle correspondent en fait à des reprises d'emploi. Ainsi une enquête sur cette même population des personnes dont le premier entretien a eu lieu en mai 2004 permet de relever **le taux de sortie pour reprise d'emploi à douze mois** de cette cohorte à 42,2 %. On pourrait aussi considérer que ce taux de reprise d'emploi ne doit être calculé que sur la base des personnes potentiellement susceptibles de reprendre un emploi, c'est-à-dire en excluant du dénominateur les personnes suivant une formation, celles parties en retraite, les dispensés de recherche d'emploi, les personnes déclarées en maladie ou en congé de maternité ou encore celles qui déclarent ne plus vouloir rechercher un emploi. **Ce taux de reprise d'emploi de la population active** s'éleverait ainsi à 49,3 %.

Le taux de sortie ou de reprise d'activité prend en compte le fait que même en restant inscrit au chômage un certain nombre de personnes exercent des activités réduites. Ce taux mesure donc la part des personnes qui sont sorties ou ont exercé au moins une fois des activités réduites de plus de 78 heures (81,1 %). Enfin, **le taux d'absence** se définit comme le rapport entre le nombre de personnes non inscrites au chômage à l'échéance d'un an et le nombre de personnes dans la cohorte initiale. À la différence du taux de sortie et du taux de sortie durable, cet indicateur intègre donc les possibles retours au chômage après une sortie, quelle que soit la durée de cette dernière (55,6 %).

Encadré 4

LES PRESTATIONS DE L'ANPE RENDENT LES SORTIES DU CHÔMAGE PLUS RAPIDES ET PLUS PÉRENNES

Une étude récente réalisée pour l'ANPE (Crépon, Dejemeppe et Gurgand, 2005) tente d'évaluer l'effet net de quatre types de prestations dispensées par l'Agence, toutes choses égales par ailleurs, sur les vitesses de sortie et de retour au chômage (la récurrence). Les prestations étudiées (évaluations, bilans de compétences approfondis, accompagnements recherche et projet) augmentent le retour à l'emploi, mais diminuent surtout la probabilité de retour au chômage [tableau 3]. On note aussi que les deux prestations qui accompagnent une réorientation professionnelle du demandeur d'emploi, le bilan de compétences approfondi et l'accompagnement projet, dans une moindre mesure pour ce dernier, retardent dans un premier temps la sortie du chômage. Cet effet est corrigé au-delà du troisième mois et l'action de ces prestations sur la pérennité de l'emploi retrouvé est importante.

Tableau 3 – Taux de sortie du chômage et de retour au chômage

En %		Taux de sortie du chômage			Taux de retour au chômage		
		à 3 mois	à 6 mois	à 12 mois	à 3 mois	à 6 mois	à 12 mois
Bilan de compétence approfondi	avec	7,1	15,7	26,9	7,1	16,1	28,4
	sans	8,3	14,5	23,7	15,7	31,6	51,0
Evaluation	avec	8,4	14,6	23,8	5,2	11,5	20,9
	sans	6,5	11,7	19,6	9,3	20,0	34,1
Accompagnement recherche	avec	10,8	18,8	29,5	6,0	13,3	23,9
	sans	7,5	13,1	21,7	12,4	25,9	42,8
Accompagnement projet	avec	8,1	15,3	25,1	6,7	14,4	25,9
	sans	8,3	14,5	23,3	12,5	26,4	43,9

Champ : France métropolitaine
Source : ANPE - FHA

Pour en savoir plus

- **Jugnot S., Renard E. et Traversier T.** [2006], « L'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi : de l'accès aux prestations et aux sorties du chômage vers l'emploi », INSEE, Données Sociales.
- **Crépon B., Dejemeppe M. et Gurgand M.** [2005], « Un bilan de l'accompagnement des chômeurs », Connaissance de l'emploi, CEE, n°20, septembre.
- **Unédic** [2006], « Bilan sur les expérimentations d'accompagnement des allocataires par des opérateurs privés », Unédic, Statist, n°180.
- **Traversier T.** [2006], « Le devenir des chômeurs douze mois après leur entrée en projet d'action personnalisé », ANPE, L'essentiel, n°3.

Directeur de la publication : Christian Charpy
Directeur de la rédaction : Sébastien Pérez-Duarte
Rédactrice en chef : Marie Ruault
Secrétariat de rédaction : Isabelle Labridy
Conception et réalisation : Anpe

Site : www.anpe.fr/observatoire

Réf. : 9958